

ractère sacré du mariage et livré la famille aux ravages des passions.

7^o Qu'en laïcisant la bienfaisance, on a cherché à ruiner la charité catholique, qui est une institution de l'Eglise.

8^o Enfin quo, par des vexations de toutes sortes, on a cherché à étouffer dans les âmes la vérité chrétienne en rendant de plus en plus difficile au clergé l'exercice de son divin ministère.

Les cinq cardinaux, après avoir énuméré les principaux griefs des catholiques, concluent en ces termes :

“ En résumé : respect des lois du pays, hors le cas où elles se heurtent aux exigences de conscience ; respect des représentants du pouvoir ; acceptation franche et loyale des institutions politiques ; mais, en même temps, résistance ferme aux empiétements de la puissance séculière sur le domaine spirituel, dévouement actif et généreux aux œuvres qui ont pour objet de fournir à la société chrétienne les éléments de sa vie propre, notamment aux œuvres d'enseignement, d'apostolat et de charité ; enfin, fidélité au devoir électoral, dont l'accomplissement par tous les gens de bien assurerait une représentation nationale vraiment conforme au vœu du pays, et capable d'opérer dans la législation les réformes nécessaires à la paix publique.

“ Tels sont les devoirs qui s'imposent, à l'heure actuelle, à la conscience et au patriotisme de tous les catholiques français.”

Il est permis d'espérer que ces voix épiscopales seront écoutées, et que tous les catholiques pour qui les intérêts de la religion prient tout, accepteront ce programme.

Ceci nous amène naturellement à parler du récent discours du R. P. Didon, prononcé à la clôture religieuse du Congrès des cercles ouvriers, présidé par l'archevêque de Bordeaux. Le célèbre père dominicain, au début de son sermon, a déclaré que les catholiques doivent désirer l'entente qui, seule, peut mener au but désiré. Il a traité ensuite les trois points suivants : 1^o en quoi consiste l'union ? 2^o par quel bien la constituer ? 3^o à quelle fin doit-elle être appliquée ?

Ce discours a déjà fait beaucoup jaser et couler beaucoup d'encre. La majorité de l'auditoire, rapporte-t-on, n'a pas paru partager les sentiments de l'orateur et le résultat cherché ne semble pas avoir été obtenu. C'est du moins ce que dit l'*Univers*, sous la signature de M. François Veillot : “ Le prédicateur, écrit-il, a dit qu'il fallait user des libertés publiques données par la constitution, agir sous la direction suprême du Pape et de celle des évêques, se dégager de tout parti politique, mort ou vivant. A